



Nations Unies

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

**Rapport sur les travaux de la dixième session
(26-27 août et 4 septembre 2020)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2020
Supplément n° 26



Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

**Rapport sur les travaux de la dixième session
(26-27 août et 4 septembre 2020)**



Nations Unies • New York, 2020

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	7
A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption	7
Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa dixième session et ordre du jour provisoire et dates de sa onzième session	7
B. Décisions portées à l'attention du Conseil	8
10/101 Amélioration de la gestion de l'information géospatiale	8
10/102 Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale	9
10/103 Cadre intégré de l'information géospatiale	10
10/104 Repère de référence géodésique mondial	12
10/105 Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable	12
10/106 Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes	13
10/107 Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers	14
10/108 Information et services géospatiaux en cas de catastrophe	15
10/109 Information géospatiale marine	16
10/110 Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité	17
10/111 Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale	18
10/112 Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	19
10/113 Rapport de gestion de programme	20
II. Organisation de la session	21
A. Ouverture et durée de la session	21
B. Élection du Bureau	21
C. Ordre du jour et organisation des travaux	21
D. Documentation	23
III. Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa dixième session	24

IV. Ordre du jour provisoire et dates de la onzième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	25
--	----

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption

1. Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa dixième session et ordre du jour provisoire et dates de sa onzième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa dixième session (E/2021/46) ;
- b) Décide que la onzième session du Comité d'experts se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 4 au 6 août 2021 ;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la onzième session du Comité d'experts, tels qu'ils figurent ci-après :

Ordre du jour provisoire de la onzième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Amélioration de la gestion de l'information géospatiale.
4. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
5. Cadre intégré de l'information géospatiale.
6. Repère de référence géodésique mondial.
7. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable.
8. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes.
9. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers.
10. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe.
11. Information géospatiale marine.
12. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité.
13. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.

14. Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.
15. Rapport de gestion de programme.
16. Ordre du jour provisoire et dates de la douzième session du Comité d'experts.
17. Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa onzième session.

B. Décisions portées à l'attention du Conseil

2. Les décisions suivantes, adoptées par le Comité d'experts, sont portées à l'attention du Conseil :

Décision 10/101

Amélioration de la gestion de l'information géospatiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétariat (voir [E/C.20/2020/23](#)) et salué les efforts que le Secrétariat et le Bureau élargi du Comité d'experts ont déployés pour continuer de mettre en place des mesures concrètes et stratégiques en vue d'améliorer la gestion de l'information géospatiale et les interconnexions connexes pour les États Membres, conformément au mandat élargi du Comité faisant suite à la résolution [2016/27](#) du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 2016 ;

b) A pris note des efforts entrepris pour améliorer et intensifier les activités nationales de renforcement des capacités en matière d'information géospatiale dans les pays en développement, ainsi que de la nécessité de veiller à ce que des ressources extrabudgétaires soient mises à disposition au moyen de plusieurs options et mécanismes de financement, et de redoubler d'efforts à cet égard pour éviter de creuser la fracture numérique géospatiale ;

c) A accueilli favorablement et adopté la troisième édition du rapport sur les tendances futures (sur 5 à 10 ans) de la gestion de l'information géospatiale, élaboré à l'issue d'une vaste consultation mondiale menée sous la direction du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, par l'intermédiaire de l'Ordnance Survey of Great Britain, et fait observer que le rapport était une ressource précieuse qui mettait en valeur l'importance de l'information géospatiale et présentait un large ensemble de nouvelles tendances en cours de développement pouvant être exploitées par tous les États Membres afin que l'information géospatiale soit davantage mise au service du bien-être social, technologique et économique ;

d) A salué le succès du sixième Forum de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui s'est tenu en ligne en mai et juin 2020 sous l'égide de l'Ordnance Survey de Grande-Bretagne et a rassemblé les spécialistes internationaux de l'information géospatiale, soit environ 900 personnes issues de 100 États Membres, une participation bien plus élevée que si la manifestation s'était tenue en personne ;

e) A noté que le Bureau élargi et le Secrétariat avaient commencé à travailler sur les modalités et le calendrier, notamment en ce qui concerne la recherche de manifestations d'intérêt pour l'accueil du deuxième Congrès mondial des Nations Unies sur l'information géospatiale qui se tiendra en 2022 ;

f) A appuyé les efforts que continuent de déployer l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement chinois pour créer à Deqing (Chine) un centre mondial du savoir géospatial et de l'innovation, qui permettrait de développer les capacités, les compétences et les moyens géospatiaux au niveau mondial, et de renforcer les mécanismes nationaux de gestion de l'information géospatiale, notamment dans les pays en développement ;

g) S'est félicité du fait que le Secrétariat, les commissions régionales et les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale aient élaboré et diffusé des mesures en matière d'information géospatiale pour lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), lesquelles ont démontré que l'information géospatiale était indispensable et précieuse et qu'il importait de mener une action rapide et efficace, et a pris note des propositions ci-après :

i) Continuer de collaborer avec les États Membres et les organes intéressés pour coordonner l'action ;

ii) Veiller à échanger les expériences acquises et les enseignements tirés ;

iii) Envisager des moyens d'approfondir l'analyse de la vulnérabilité, en se fondant sur des données démographiques et sanitaires désagrégées ;

iv) Envisager des stratégies et des modalités qui soient propices à aider les États Membres à mobiliser les ressources financières nécessaires à l'amélioration de leur gestion de l'information géospatiale à l'échelle nationale ;

v) Veiller à ce que l'action soit coordonnée, efficace et durable, notamment en appliquant le Cadre intégré de l'information géospatiale, le cadre statistico-géospatial mondial et le Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe ;

h) A estimé que le point culminant du vaste programme de travail du Comité d'experts au cours des dix dernières années était le Cadre intégré de l'information géospatiale, non seulement parce qu'il témoigne des réalisations du Comité à ce jour, mais aussi parce qu'il permet aux États Membres d'intégrer et de renforcer leurs mécanismes de gestion de l'information géospatiale en fonction de leur situation nationale et que, lorsque conjugué à un robuste portefeuille de produits issus du programme de travail général du Comité, il constitue une base solide sur laquelle pourront s'appuyer les rapports devant être présentés au Conseil économique et social en 2021.

Décision 10/102

Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli favorablement le rapport établi par le Secrétariat (voir [E/C.20/2020/24](#)), salué le travail accompli au cours de la période intersessions par les cinq comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et de leurs groupes de travail respectifs, et estimé que leurs réalisations enrichissaient la prise de décision de manière fondamentale et que des comités régionaux solides et actifs contribuaient à l'exécution du programme de travail général et à la réalisation de la vision du Comité d'experts ;

b) A pris note avec satisfaction de la convocation des réunions plénières annuelles des comités régionaux au cours de la période intersessions, ainsi que des nombreux séminaires et ateliers techniques thématiques internationaux, notamment les séminaires régionaux sur la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui ont tous montré l'importance de la coopération et de la collaboration et le rôle essentiel des expériences et des enseignements tirés dans les régions et entre les régions dans l'amélioration et le renforcement des capacités et des moyens géospatiaux régionaux ;

c) A exprimé sa gratitude aux groupes thématiques pour les précieuses contributions qu'ils continuent d'apporter au programme de travail du Comité d'experts, s'agissant en particulier des efforts déployés par le Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour élaborer un dispositif de formation en ligne sur l'information géospatiale permettant d'assister les États Membres et pour proposer la publication d'un ouvrage en libre accès intitulé « COVID-19: geospatial information and community resilience » (COVID-19 : information géospatiale et résilience des communautés) ;

d) A félicité le Réseau géospatial des Nations Unies pour avoir travaillé d'arrache-pied à la préparation et à l'achèvement du document intitulé « Blueprint: geospatial for a better world – transforming the lives of people, places and planet » (Un aperçu de l'information géospatiale au service d'un monde meilleur : transformer l'existence des personnes, les lieux de vie et la planète) et de son document d'accompagnement, intitulé « Blueprint: geospatial landscape of the United Nations system » (Un aperçu du paysage géospatial au sein du système des Nations Unies), qui a été élaboré en étroite consultation avec les organismes des Nations Unies et présente un examen de l'état actuel du paysage géospatial au sein du système des Nations Unies ainsi que la conception et les activités stratégiques sur lesquelles s'appuieront les futurs travaux du réseau géospatial ;

e) A encouragé la poursuite de la coopération et de la collaboration entre comités régionaux et groupes thématiques, en coordination avec les activités du Comité d'experts et des commissions régionales, notamment concernant les efforts visant à intensifier l'utilisation de l'information géospatiale pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et les initiatives telles que la Plateforme d'information géospatiale pour l'Asie et le Pacifique et le Cadre statistico-géospatial pour les Amériques, lesquels démontrent qu'il importe d'échanger des cadres, des méthodes, des données et des connaissances pour réaliser les objectifs de développement durable en conformité avec le Cadre intégré de l'information géospatiale ;

f) A noté que les réunions plénières de trois comités régionaux se tiendraient en ligne au cours des trois prochains mois, encouragé les États Membres, les groupes thématiques et les parties prenantes à participer et à contribuer activement à ces processus régionaux, en particulier compte tenu de leur format virtuel, et s'est félicité que les comités régionaux aient saisi l'occasion pour combiner leurs réunions plénières avec d'autres manifestations relatives aux technologies géospatiales et autres technologies.

Décision 10/103 **Cadre intégré de l'information géospatiale**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) S'est félicité du rapport du Secrétariat, établi avec l'aide de la Banque mondiale (voir E/C.20/2020/25), et des efforts qui ont été déployés pour élaborer et améliorer le Guide d'application du Cadre intégré de l'information géospatiale, lequel permet de renforcer les mécanismes nationaux de gestion de l'information géospatiale au sein des États Membres et entre eux ;

b) S'est également félicité de la série de réunions consultatives d'experts approfondies et productives qui ont été convoquées pour enrichir et améliorer les orientations contenues dans le projet de guide d'application et pour préparer la consultation mondiale élargie suivante avec les États Membres et les autres parties prenantes concernées au sujet du Guide, qui a réuni des participants issus de plus de 130 États Membres et donné lieu à des commentaires et des révisions détaillés portant sur les 10 chapitres du Guide ;

c) A adopté le Guide d'application du Cadre intégré de l'information géospatiale, auquel des modifications et des révisions pourront être apportées, et qui permettra de renforcer les mécanismes nationaux de gestion de l'information géospatiale au niveau institutionnel au sein des États Membres et entre eux et d'appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en particulier dans les pays en développement ;

d) A rappelé le rôle important du Cadre à l'échelle mondiale pour ce qui est de coordonner les nombreuses activités relevant du Comité d'experts, notamment les travaux des comités régionaux et des groupes thématiques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, et noté que le Cadre pourrait être appliqué à l'échelle des pays pour les aider à procéder à des changements en profondeur et constituerait un document vivant et pratique auquel des modifications et des améliorations pourraient être régulièrement apportées, sur la base des expériences concrètes des États Membres qui l'auront appliqué ;

e) A approuvé la création d'un groupe d'experts de haut niveau spécialisé, à la représentation géographique et aux compétences équilibrées, dont les fonctions de direction, de coordination et de supervision stratégiques permettront d'assurer le succès durable du Cadre, et qui sera chargé de mobiliser les ressources nécessaires pour maintenir la dynamique du Cadre et veiller à son perfectionnement, celui-ci ayant vocation à évoluer en permanence ;

f) A suggéré que soit mis en place, en coordination avec les comités régionaux et les commissions régionales du système des Nations Unies, un programme dans lequel le Cadre et son guide d'application seraient utilisés pour améliorer l'efficacité des moyens nationaux de gestion des ressources géospatiales, de manière à moderniser les mécanismes nationaux de gestion de l'information géospatiale dans les États Membres, en particulier dans les pays en développement, et pour sensibiliser et solliciter divers organismes, selon qu'il convient, en particulier les institutions responsables du financement ;

g) A constaté que les pays développés et les pays en développement, de manière facultative et à titre volontaire, appliquaient le Cadre et élaboraient des plans d'action nationaux, conformément aux orientations et outils disponibles, et s'est félicité de la volonté qu'ont exprimée plusieurs États Membres, les comités régionaux et les experts concernés de contribuer à l'élaboration et à l'application du Cadre, notamment en participant aux travaux du groupe d'experts de haut niveau qu'il a été proposé de créer et en offrant une assistance à l'élaboration de plans d'action nationaux.

Décision 10/104
Repère de référence géodésique mondial

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) S'est félicité du rapport du Sous-comité de la géodésie (voir [E/C.20/2020/26](#)) et des progrès importants qui ont été réalisés au cours de la période intersessions, comme en témoigne l'examen détaillé des activités de ses groupes de travail et les points sur leurs travaux, notamment concernant la coordination du développement de l'infrastructure géodésique ; les politiques, normes et conventions ; l'éducation, la formation et le renforcement des capacités ; la communication et l'information ; et, en particulier, la mise en place de mécanismes de gouvernance appropriés pour appuyer le repère de référence géodésique mondial ;

b) A salué les efforts déployés par le Sous-comité, sous la direction de son bureau, pour élaborer le projet de document de position sur la pérennisation du repère de référence géodésique mondial et le projet de note de cadrage sur la création d'un centre d'excellence géodésique mondial, qui ont tous deux été soumis au Comité d'experts en vue d'une consultation plus large, afin que les États Membres et les parties prenantes concernées par la géodésie comprennent les problèmes complexes auxquels la communauté géodésique mondiale est confrontée et s'alignent sur les exigences pratiques et opérationnelles proposées par le Sous-comité, celles-ci faisant avancer de manière concrète la création du centre d'excellence ;

c) A salué et appuyé l'offre de l'Allemagne de créer et d'accueillir un centre d'excellence mondial de géodésie sur le campus des Nations Unies à Bonn, dont l'objectif inédit serait d'envisager de manière fédérée la coopération et la coordination mondiales entre les États Membres et les acteurs concernés, ainsi que l'amélioration de l'infrastructure géodésique et l'aide apportée aux États Membres pour qu'ils puissent contribuer à améliorer l'infrastructure géodésique mondiale ;

d) A noté que le centre d'excellence serait essentiel à l'élaboration et à la durabilité du repère de référence géodésique mondial, accueilli favorablement les offres de soutien des États Membres, notamment celle de la Norvège concernant les ressources en matière de communication, et souligné le rôle indispensable des services fournis par l'Association internationale de géodésie, la Fédération internationale des géomètres, les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et d'autres acteurs clés de la géodésie ;

e) A souligné que la formation, le renforcement des capacités et la coopération mondiale étaient essentielles à l'inscription du repère de référence géodésique mondial dans le temps, et encouragé les États Membres à participer activement aux groupes de travail du Sous-comité de manière à favoriser une large représentation géographique et un contexte d'élaboration homogène.

Décision 10/105
Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport élaboré conjointement par le Secrétariat et le Groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (voir [E/C.20/2020/27](#)), et salué la qualité du travail accompli pour mieux harmoniser les activités de la communauté mondiale de l'information géospatiale sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

b) A pris note du plan de travail du Groupe de travail pour la période 2020-2021, et encouragé celui-ci à réfléchir à la manière dont les orientations stratégiques du Cadre intégré de l'information géospatiale et d'autres cadres, mécanismes et principes pertinents du Comité d'experts pourraient aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030 ;

c) S'est félicité de l'élaboration et de la diffusion future de la feuille de route géospatiale pour les objectifs de développement durable, qui permettra d'aider les États Membres à mieux mettre les informations géospatiales et les observations de la Terre au service de la production d'indicateurs, et de mettre au point des mécanismes de communication permettant de mieux promouvoir les progrès accomplis par le Groupe de travail et d'en informer un public aussi large que possible, au moyen d'exemples concrets et d'études de cas ;

d) A pris note des efforts qui ont été accomplis pour appuyer et développer le système d'information fédéré à l'appui des objectifs de développement durable, élaboré par l'Organisation des Nations Unies et le secteur privé selon une approche de système de systèmes offrant des plateformes et des centres de données fiables, sûrs, souples et évolutifs capables d'aider les États Membres à répondre aux priorités en matière de développement national, à assurer le suivi des objectifs et à en rendre compte au moyen d'informations géospatiales, d'observations de la Terre, de statistiques et d'autres nouvelles sources de données intégrées.

Décision 10/106

Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli favorablement le rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales (voir [E/C.20/2020/28](#)), pris note des efforts que le Groupe d'experts continue de déployer pour appuyer l'intégration des statistiques et des données géospatiales pour répondre aux priorités nationales et réaliser les programmes de développement mondiaux, félicité l'Allemagne et la Namibie en tant que nouveaux Coprésidentes du Groupe d'experts, et exprimé sa gratitude à l'Australie et au Mexique pour avoir assumé le rôle de chef de file depuis la création du Groupe en 2013 ;

b) A pris note des efforts importants qui ont été faits dans la révision du mandat du Groupe d'experts et l'élaboration d'un nouveau plan de travail pour la période 2020-2022, et apprécié le fait que ceux-ci correspondent aux nouveaux besoins des communautés statistiques et géospatiales et du Programme 2030 et s'appuient sur la série de recensements de la population et des logements de 2020, compte tenu du rôle essentiel qu'ils joueront dans la prochaine phase des travaux du Groupe d'experts pour appliquer et rendre opérationnel le cadre statistico-géospatial mondial dans les États Membres ;

c) A salué les nombreux exemples d'application du cadre statistico-géospatial mondial dans les États Membres et l'attention qui a été accordée à l'échange de connaissances et au renforcement des capacités, et suggéré que le Groupe d'experts recueille les expériences nationales relatives à l'intégration des données statistiques et géospatiales afin de mieux aider les États Membres à appliquer le cadre et à le rendre opérationnel ;

d) A demandé au Groupe d'experts de continuer à élaborer des normes et des processus statistiques clés permettant de renforcer l'intégration des informations statistiques et géospatiales, de fournir des orientations pratiques aux fins de la production et de l'utilisation de données géospatiales intégrées, et de développer les liens entre le cadre statistico-géospatial mondial et le Cadre intégré de l'information géospatiale afin d'en appuyer l'application et la concrétisation, notamment par l'intermédiaire des commissions régionales et des comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ;

e) A demandé instamment aux États Membres de poursuivre leurs efforts en vue de l'adoption et de l'application du cadre statistico-géospatial mondial et de favoriser la coordination et la collaboration institutionnelles entre les bureaux nationaux de statistiques, les agences nationales d'information géospatiale et les autres parties prenantes concernées afin que le cadre puisse être appliqué, notamment compte tenu du contexte de la pandémie de COVID-19.

Décision 10/107

Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des biens fonciers (voir [E/C.20/2020/29](#)) et pris note de l'action qu'il mène sans relâche pour promouvoir et mieux faire connaître l'intérêt et les avantages que présenteraient une administration et une gestion des biens fonciers rendues plus efficaces par la formulation et l'élaboration d'un cadre pour une administration efficace des biens fonciers qui servirait de référence aux États Membres pour les aider à concevoir, modifier, renforcer et moderniser leurs systèmes et dispositifs d'administration des biens fonciers dans l'optique de les rendre plus efficaces ;

b) S'est félicité du fait que la préparation et la mise au point définitive du Cadre pour une administration efficace des biens fonciers a fait l'objet d'une vaste consultation mondiale ainsi que de révisions et d'examen réguliers, lesquels ont tenu compte des suggestions contenues dans les déclarations écrites reçues en amont de la dixième session du Comité d'experts, et a noté que la large participation et les réponses des États Membres et des parties prenantes concernées ont permis de donner au Cadre une dimension mondiale ;

c) A accueilli favorablement et adopté le Cadre pour une administration efficace des biens fonciers, et a demandé que ce cadre :

i) Soit un document vivant, faisant l'objet de révisions et de mises à jour régulières, qui tiennent compte des circonstances politiques, sociétales, économiques, environnementales et technologiques ;

ii) Tienne compte des droits des peuples autochtones aux terres, territoires et ressources qu'ils possèdent ou occupent traditionnellement ou qu'ils ont utilisés ou acquis ;

iii) Encourage l'utilisation de normes internationalement reconnues, notamment la norme 19152 de l'Organisation internationale de normalisation et la norme S-121 de l'Organisation hydrographique internationale ;

d) S'est félicité que le Cadre pour une administration efficace des biens fonciers soit pleinement aligné sur le Cadre intégré de l'information géospatiale et serve de guide stratégique global pour la réalisation des objectifs de développement durable tant pour les pays en développement que pour les pays développés, a noté que pour parvenir à une société économiquement, socialement et écologiquement durable, les droits fonciers et les droits de propriété devaient être transparents et sûrs pour toutes et tous, et suggéré qu'un mécanisme d'évaluation soit élaboré pour assurer le suivi des neuf orientations proposées dans le Cadre aux fins de son application ;

e) A invité le Groupe d'experts à continuer d'encourager et de promouvoir une administration efficace des biens fonciers, en veillant à ce que le Cadre réponde aux besoins spécifiques des pays ; à utiliser le Guide d'application du Cadre intégré de l'information géospatiale comme référence lors de l'élaboration des orientations relatives à l'application du Cadre pour une administration efficace des biens fonciers au niveau national ; à mettre en commun des connaissances, des informations et des expériences, y compris des cas d'utilisation, des pratiques et des exemples pertinents ; à surmonter les obstacles d'ordre culturel, professionnel ou technologique, en particulier en Afrique ; à collaborer avec les comités régionaux et les groupes thématiques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, le cas échéant ;

f) A noté que la pandémie de COVID-19 avait démontré que seules des informations fiables en matière de biens fonciers permettaient aux pays de prendre des mesures en temps utile, et encouragé les États Membres à appuyer, à titre volontaire, la traduction du Cadre pour une administration efficace des biens fonciers dans d'autres langues que l'anglais.

Décision 10/108

Information et services géospatiaux en cas de catastrophe

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe (E/C.20/2020/30) et salué les efforts déployés par le Groupe de travail, sous la direction de la Jamaïque et du Japon, pour faire avancer le règlement des questions critiques relatives à l'information et aux services géospatiaux en cas de catastrophe ;

b) S'est félicité que le Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe et le Cadre intégré de l'information géospatiale aient fait l'objet d'une étude comparative et aient été harmonisés de manière à être complémentaires, a appuyé la recommandation selon laquelle le Cadre intégré de l'information géospatiale et le Cadre stratégique devraient se référer clairement l'un à l'autre, et que le Cadre intégré et son guide d'application devraient être mis au service des réalisations et de la mise en œuvre des mesures prioritaires du Cadre stratégique ;

c) A approuvé le mandat révisé du Groupe de travail, qui encadrera ses activités futures, ainsi que la mise au point d'un plan de travail actualisé concernant ses travaux actuels et futurs, notamment ceux axés sur la mobilisation du public et les initiatives de communication, telles que l'organisation conjointe de forums visant à mettre en évidence la pertinence et l'applicabilité du Cadre stratégique ;

d) A constaté que la pandémie de COVID-19 avait démontré qu'il importait particulièrement d'avoir accès à des informations géospatiales disponibles et fiables pour prendre des décisions éclairées durant toutes les phases de la gestion des risques de catastrophe, et s'est félicité du travail accompli par la communauté géospatiale pour faire en sorte que l'information géospatiale intégrée et ses outils soient utilisés pour élaborer une cartographie de la propagation du virus, prédire les comportements humains, déterminer les stratégies d'intervention, concevoir des mesures de réponse et d'atténuation et visualiser et communiquer l'incidence de la pandémie ;

e) A salué les efforts continus déployés par le Groupe de travail pour faciliter l'application du Cadre stratégique, et exhorté les États Membres à envisager d'appliquer le Cadre stratégique, en particulier compte tenu du fait que la pandémie de COVID-19 offrait une occasion unique de surveiller et de suivre les progrès accomplis par chaque pays dans la mise en œuvre des cinq actions prioritaires du Cadre stratégique ;

f) A pris note des efforts déployés par le Groupe de travail pour créer des synergies avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) du Bureau des affaires spatiales, le Comité mondial d'observation de la Terre par satellite et le Groupe de travail sur les catastrophes du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, en vue de tirer parti des travaux des organisations qui mènent des activités de gestion des risques de catastrophe, et s'est félicité des efforts que le Groupe de travail a faits pour continuer, de concert avec la communauté statistique, de fournir des informations géospatiales et des statistiques couvrant toutes les dimensions des risques de catastrophe, y compris les dangers, l'exposition et la vulnérabilité ;

g) A encouragé les États Membres et les experts en matière de catastrophes à participer aux travaux du Groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe, les incitant à devenir membres du Groupe et à contribuer activement à ses activités, en particulier dans les régions de l'Afrique et des États arabes, afin de mieux faire connaître l'importance des données géospatiales dans le domaine des catastrophes, d'appuyer l'élaboration et la promotion de normes, de protocoles et de processus communs en vue d'améliorer la qualité et l'interopérabilité des données, et de promouvoir l'élaboration et l'application de politiques connexes.

Décision 10/109 **Information géospatiale marine**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) S'est félicité du rapport du Groupe de travail sur l'information géospatiale marine (voir [E/C.20/2020/31](#)), et a pris acte des progrès qu'il a accomplis, notamment concernant l'achèvement de l'étude de cas sur la

disponibilité des données et leur interopérabilité, à l'issue de laquelle a été publié un livre blanc sur les avantages que présentent des informations géospatiales marines facilement disponibles et accessibles et s'est tenue sa deuxième réunion officielle à Rostock-Warnemünde (Allemagne), en février 2020 ;

b) A pris note des efforts que le Groupe de travail fait actuellement pour appliquer le Cadre intégré de l'information géospatiale au domaine marin, lorsque l'eau est l'élément géographique dominant, et noté que le livre blanc susmentionné constituait un point de départ pratique à cet égard, étant donné que les normes en matière de données et de métadonnées, la collecte et la gestion des données, les partenariats d'échange de données et l'intégration des données géospatiales terrestres et maritimes sont des domaines prioritaires pour de nombreux États Membres ;

c) A noté que le Groupe de travail avait envisagé des pratiques de gestion intégrée des données fondées sur les écosystèmes qui nécessiteraient une collaboration entre de multiples disciplines et institutions, y compris les utilisateurs et les parties prenantes, et que le Cadre intégré de l'information géospatiale constituait un mécanisme cohérent permettant de gérer l'information géospatiale marine de manière efficace et intégrée, puisque celui-ci permettait de mieux faire connaître et de promouvoir et faciliter la communication et la collaboration entre les domaines maritime, terrestre et cadastral ;

d) A invité le Groupe de travail à renforcer sa collaboration avec l'Organisation hydrographique internationale, en particulier dans les domaines du développement des capacités et de l'application des normes, notamment la norme S-121 relative aux limites et frontières maritimes, et à envisager de faire appel à d'autres organisations internationales s'intéressant aux sciences et observations océaniques ;

e) A pris acte de la participation et de l'appui continus du Groupe de travail aux activités menées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, du projet de Carte générale bathymétrique des océans pour 2030 et du laboratoire de l'Organisation hydrographique internationale pour l'innovation et la technologie installé à Singapour, en vue de faire progresser les objectifs, le mandat et le plan de travail du Groupe et de permettre l'échange, l'intégration et l'interopérabilité des informations géospatiales terrestres et marines ;

f) S'est félicité de la participation de nouveaux États Membres aux travaux du Groupe et a souligné que la collaboration avec l'Afrique et les petits États insulaires en développement devait se poursuivre pour renforcer les capacités nationales en matière de collecte, de gestion, de diffusion et de visualisation des données géospatiales marines en vue de disposer d'informations géospatiales marines facilement accessibles, et noté que la troisième réunion officielle du Groupe de travail serait accueillie par Singapour en 2021 lorsque la situation mondiale le permettrait.

Décision 10/110

Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A salué le rapport du Groupe de travail sur le cadre juridique et les principes d'action pour la gestion de l'information géospatiale (voir [E/C.20/2020/32](#)), noté les activités précieuses et les progrès importants qui ont été réalisés pour tenir compte systématiquement des questions juridiques et politiques complexes dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale, et félicité le Groupe de travail pour avoir mené à bien ses études de cas hypothétiques et achevé le livre blanc y relatif, qui porte sur les aspects juridiques de la disponibilité de l'information géospatiale ;

b) A noté que, selon les conclusions formulées dans le livre blanc, il n'existe pas de solutions générales ou uniques qui permettraient de résoudre les nombreux types de problèmes juridiques et politiques et, à cet égard, a salué le fait que les études de cas menées par le Groupe de travail portaient désormais sur des situations réelles et non plus hypothétiques, qui avaient permis au Groupe de trouver des solutions pratiques à des problèmes ancrés dans la réalité en se fondant sur le Cadre intégré de l'information géospatiale et son guide d'application et en tenant compte des circonstances propres à chaque État Membre ;

c) A invité le Groupe de travail à tenir compte de considérations juridiques supplémentaires, notamment les questions de l'autorité et de la responsabilité, des données qui font autorité, des données géospatiales au service du bien public, de l'utilisation éthique des données géospatiales, des contrats de licence standard applicables en vertu des diverses définitions de la responsabilité et des différents cadres juridiques en vigueur dans les États Membres, et les questions relatives aux nouvelles technologies de collecte et d'utilisation des données géospatiales, en particulier en temps de crise, et l'a encouragé à cet égard à coopérer avec les groupes d'experts et les groupes de travail du Comité d'experts, selon que de besoin, en vue de traiter les questions juridiques et politiques d'un domaine particulier tout en assurant la complémentarité et en évitant les doubles emplois ;

d) A également demandé au Groupe de travail d'aider les États Membres qui en font la demande à mettre en œuvre la deuxième orientation stratégique du Cadre intégré de l'information géospatiale concernant les questions juridiques et politiques, d'envisager des mécanismes appropriés permettant de promouvoir l'échange de données et d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la convivialité de l'information géospatiale, y compris dans les États Membres ;

e) A noté que l'actuelle pandémie de COVID-19 avait mis en évidence la nécessité de renforcer les cadres politiques et juridiques relatifs à l'échange et à l'intégration des données, à l'exploitation des avantages des données géospatiales et à la réutilisation des données existantes, et d'examiner les implications juridiques et politiques, y compris pour ce qui concerne le traitement des données en toute confiance, la confidentialité et la vie privée des individus, en gardant à l'esprit que l'information géospatiale avait fait partie intégrante d'un grand nombre de mesures nationales de santé publique prises pendant la crise sanitaire ;

f) A approuvé le changement de nom du Groupe de travail (devenu le Groupe de travail sur les cadres politiques et juridiques pour la gestion de l'information géospatiale), qui reflète l'appui que le Groupe apporte au Cadre intégré de l'information géospatiale au niveau national en tant que moyen de traiter les questions politiques et juridiques complexes du monde réel.

Décision 10/111
Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport sur l'adoption et l'application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale (voir [E/C.20/2020/33](#)) et remercié pour leur appui constant et leurs précieux travaux les trois organisations de normalisation, à savoir l'Open Geospatial Consortium, le Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation et l'Organisation hydrographique internationale ;

b) S'est félicité de l'appui apporté par les trois organisations à l'élaboration du Guide d'application du Cadre intégré de l'information géospatiale, principalement grâce à la mise en œuvre de la sixième orientation stratégique relative aux normes, et des progrès qui ont été réalisés dans le maintien et la promotion de nouvelles normes, comme en témoigne notamment la proposition de révision et de mise à jour du guide relatif aux normes, qui consolidera la contribution des spécialistes de l'information géospatiale aux objectifs de développement durable et renforcera la lutte contre la pandémie de COVID-19 ;

c) A encouragé les organisations de normalisation à continuer d'assurer la liaison et de travailler avec les États Membres pour qu'ils appliquent les normes et, à cet égard, à soutenir la mobilisation des ressources et à faire en sorte que les normes soient accessibles dans des conditions raisonnables, en particulier pour les pays en développement, et à s'attacher à mettre en évidence les progrès accomplis par les États Membres dans l'adoption et l'application des normes ;

d) A invité les comités régionaux, les groupes thématiques, le Sous-comité de la géodésie, les groupes d'experts et les groupes de travail du Comité d'experts à continuer d'améliorer les connaissances, à mieux faire connaître les normes géospatiales ouvertes et internationalement reconnues et à participer à l'élaboration et à la promotion de ces normes, et exhorté les États Membres à poursuivre et à élargir leur participation aux activités d'élaboration de normes des trois organisations.

Décision 10/112
Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A salué le rapport établi par le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (voir [E/C.20/2020/34](#)), et félicité ce dernier pour s'être employé à élaborer un plan stratégique et un programme de travail de manière transparente, en harmonie avec les priorités des États Membres et avec les programmes plus larges de l'ONU en matière de développement ;

b) A noté l'engagement pris par les États Membres et les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale de contribuer activement aux activités du Groupe d'experts et de l'appuyer en vue de faire avancer la préparation et l'exécution de son programme de travail, y compris la normalisation et la

découverte des noms géographiques et la facilité d'accès à ceux-ci, compte tenu de l'importance qu'ils revêtent dans le monde largement mondialisé et numériquement interconnecté d'aujourd'hui ;

c) A réaffirmé qu'il importait que le Comité et le Groupe d'experts resserrent leurs liens afin de renforcer la communication et les activités de collaboration entre les autorités de gestion de l'information géospatiale et les autorités toponymiques au niveau national et dans tous les domaines, notamment en ce qui concerne la sensibilisation à la toponymie et la mise en commun des directives, des méthodes et des pratiques relatives à la normalisation des noms géographiques ;

d) A appuyé la création d'un groupe de liaison entre le Comité d'experts et le Groupe d'experts, qui servira de mécanisme directeur pour gérer le flux d'informations entre les deux organes et continuer à recenser les domaines du programme de travail commun, et accueilli favorablement la proposition de convoquer une réunion conjointe du Bureau du Comité et du Bureau du Groupe d'experts au début de 2021 ;

e) A appuyé les efforts déployés par les États Membres, les commissions régionales et les comités régionaux pour encourager et accompagner la création d'autorités toponymiques, en particulier dans les pays africains, et pour renforcer et améliorer les fonctionnalités de l'application GeoNyms relative à la saisie et à la validation des toponymes, de sorte que les autorités toponymiques constituent la seule source de validation et d'approbation des noms, dans le souci du respect des patrimoines culturels, sociaux et historiques nationaux ;

f) A félicité le Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et le Groupe d'experts pour leur partenariat dans le cadre Forum exécutif de l'Initiative pour le développement géospatial des Caraïbes, qui visait à créer des autorités nationales chargées des noms géographiques et à définir des procédures de normalisation pour les États Membres des Caraïbes, afin que les résultats puissent servir de bonnes pratiques pour d'autres petits États insulaires en développement ;

g) A pris note avec satisfaction des bourses offertes par la République de Corée aux États membres de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, qui prendront la forme d'une formation sur les noms géographiques à l'Institut national d'information géographique de la République de Corée, repoussée à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

Décision 10/113

Rapport de gestion de programme

Le Comité d'experts de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a pris note du rapport oral présenté par un représentant du Secrétariat sur la gestion du programme du Comité.

Chapitre II

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

3. En application de la résolution 2020/4 du Conseil, et compte tenu des conditions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui ont des répercussions sur les modalités de travail et les solutions technologiques et procédurales disponibles pendant la période de transition, le Comité d'experts n'a pas tenu de réunions formelles à sa dixième session. Il a tenu trois réunions informelles en ligne les 26 et 27 août et le 4 septembre 2020 conformément à la décision 2021/204 du Conseil.

4. Le Comité a mené les travaux de sa dixième session par correspondance et au moyen de consultations et a examiné les propositions selon la procédure d'approbation tacite, conformément aux décisions 2020/205, 2020/206, 2021/203 et 2021/204 du Conseil.

B. Élection du Bureau

5. Le Comité d'experts a élu par acclamation le Bureau ci-après selon la procédure d'approbation tacite, conformément aux décisions 2020/205, 2020/206 et 2021/203 du Conseil.

Coprésidence :

Fernand Guy Isseri (Cameroun)
Ingrid Vanden Berghe (Belgique)
Rosamond Bing (Tonga)

Rapporteuse :

Macarena Pérez Garcia (Chili)

C. Ordre du jour et organisation des travaux

6. Le Comité d'experts a adopté son ordre du jour provisoire, tel que publié sous la cote E/C.20/2020/20, selon la procédure d'approbation tacite, conformément aux décisions 2020/205, 2020/206 et 2021/203 du Conseil. L'ordre du jour est libellé comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Amélioration de la gestion de l'information géospatiale.
4. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
5. Cadre intégré de l'information géospatiale.
6. Repère de référence géodésique mondial.
7. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable.
8. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes.
9. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers.

10. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe.
11. Information géospatiale marine.
12. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité.
13. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.
14. Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.
15. Rapport de gestion de programme.
16. Ordre du jour provisoire et dates de la onzième session du Comité d'experts.
17. Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa dixième session.

7. Le Comité a approuvé le plan d'organisation des travaux de la session, tel qu'il figure dans le document de séance publié sous la cote [E/C.20/2020/CRP.3](#), selon la procédure d'approbation tacite, conformément aux décisions 2020/205, 2020/206 et 2021/203 du Conseil.

8. Le Comité a également adopté, selon la procédure d'approbation tacite, conformément aux décisions du 2020/205, 2020/206 et 2021/203 du Conseil, une décision par laquelle il invitait les organisations non gouvernementales et autres organismes ci-après, non dotés du statut consultatif auprès du Conseil, à participer aux travaux de la session en qualité d'observateurs : Université d'Aalborg ; Université musulmane d'Aligarh ; Association américaine de photogrammétrie et télédétection ; Asia Centre Co., Ltd. Académie autrichienne des sciences ; Bentley Systems ; Booz Allen Hamilton ; Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle ; Université Carleton ; Centre for Spatial Law and Policy ; Université Columbia ; ConsultingWhere ; DataWorld ; Esri ; EuroGeographics ; Association européenne des sociétés de télédétection ; FrontierSI ; Geospatial Frameworks ; John Kedar Geospatial Initiatives Ltd ; Geospatial Media and Communications ; GeoTechVision ; GeoThings ; Global Innovations Holdings Inc. ; Secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre ; Health GeoLab Collaborative ; Hexagon ; IIC Technologies Limited ; Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens ; Société de géosciences et de télédétection ; Institut de géographie du Kazakhstan ; Association internationale de géodésie ; Association cartographique internationale ; International Society for Digital Earth ; Union géodésique et géophysique internationale ; Université Johns Hopkins ; Université catholique de Louvain ; Khalifa University ; Université d'État kirghize des métiers de la construction, du transport et de l'architecture ; Kokusai Kogyo Co., Ltd. Land Equity International ; Location International, Ltd. Lynker Technologies ; MapAction ; Maxar ; Université polytechnique nationale d'Athènes ; Universidad Nacional Autónoma de México ; École supérieure de gestion de l'information NOVA ; Université Obafemi Awolowo ; OceanWise ; Open Geospatial Consortium ; Oracle ; Institut panaméricain de géographie et d'histoire ; PASCO Corporation ; Université polytechnique de Milan ; Séminaire théologique de Princeton ; Remote Sensing Solutions, Inc. ; Southwest Jiaotong University ; Sparx Systems ; Spatial Vision ; Réseau des solutions pour le développement durable ; Taylor & Francis Group ; Ter Haar Geoinnovation Limited ; Texas A&M University-Corpus Christi ; Trimble ; Université de Californie, Campus de Berkeley ; Université de Cape Town ; Université de Los Andes ; Université de Melbourne ; Université de New-Brunswick ; Université de Novi Sad ; Université de la République (Uruguay) ; Université des Indes

occidentales ; Université de Twente ; Université de technologie de Vienne ; Vital Wave ; World Geospatial Industry Council ; Université de Wuhan.

D. Documentation

9. Les documents dont le Comité d'experts était saisi à sa dixième session sont disponibles sur son site Web à l'adresse suivante : <http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/10th-session/>.

Chapitre III

Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa dixième session

10. Le Comité d'experts a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa dixième session ([E/C.20/2020/L.4](#)), ainsi que les projets de décisions qui y seront contenus, selon la procédure d'approbation tacite, le 11 septembre 2020.

Chapitre IV

Ordre du jour provisoire et dates de la onzième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

11. Le Comité d'experts a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa onzième session selon la procédure d'approbation tacite le 11 septembre 2020.

20-12887 (F) 301020 051120

